L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 3 JUILLET.

FEUILLETON.

LE ROI MISERE

PAR

M. PAUL SAUNIERE.

PREMIERE PARTIE.

IX

LE CHATEAU DE M. ARTHUR.

Après avoir ouvert la portière et abaissé le marchepied, le domestique prit les bagages. René sauta lestement à terre.

L'intendant, après avoir salué profondément, fit signe à l'artiste de le suivre, pénétra dans le vestibule, et franchit les premiers degrés d'un large escalier de pierre. [illegible] le peintre se laissa conduire. Leur pas ... [illegible]

Nul autre bruit ne se faisait entendre à l'intérieur du château. C'était comme un vaste monument que des visiteurs inquiets semblaient venus profaner.

Au premier étage, l'intendant ouvrit une porte percée au milieu du palier, et entra dans une sorte d'antichambre décorée de simples boiseries grises, et meublée de quatre larges et lourdes chaises recouvertes de cuir vert.

De chaque côté de cette pièce se trouvaient deux portes. L'intendant tourna à droite, fit jouer la serrure, puis, s'effaçant pour livrer passage à l'artiste :

—Voici l'appartement de monsieur, dit-il en s'inclinant.

René entra. Son premier soin fut d'ouvrir la fenêtre et d'écarter les persiennes. Il éprouvait le besoin de voir le grand jour, de respirer l'air du dehors.

—C'est bien, ordonna-t-il. Laissez-moi.

—Monsieur aura la complaisance d'indiquer les heures de ses repas, dit l'intendant. On le servira ici.

—Je déjeûne à onze heures et je dîne à six heures et demie.

—Monsieur voudra-t-il dire ce qu'il désire manger?

—Non, vous me donnerez ce qu'il vous plaira, peu m'importe.

—Je n'ai plus qu'une question à adresser à monsieur : quand voudra-t-il me recevoir pour que lui montre les appartements?

—Quand il vous plaira.

—Monsieur trouvera un cordon de sonnette dans chacune des trois pièces qui composent son logement. C'est André, que voici, qui est spécialement attaché au service de monsieur.

—Il suffit, dit René avec une légère impatience, car tous ces "monsieur" commençaient à l'agacer.

André posa les bagages dans un cabinet noir, éclairé par un œil de bœuf, qui se trouvait au fond de la première pièce, et se retira sans dire un mot.

Le jeune peintre demeura seul et se mit en devoir de visiter l'appartement qui lui était destiné.

Dès son arrivée, un simple coup d'œil au château lui avait vu que les constructions ... [illegible] ... Le bâtiment datait de cette époque bâtarde qui sépare le style rococo de ce qu'on nomme aujourd'hui le style de Louis XVI.

La pièce où il était, garnie de boiseries blanches relevées par un mince filet d'or, était sobrement décorée, et n'offrait rien de remarquable.

La seconde pièce dans laquelle il passa, et dont il ouvrit également les fenêtres et les persiennes, était plus grande, plus belle et plus ornée. Au-dessus des portes étaient peints des médaillons. Entre les deux fenêtres était placée une console en bois doré, au milieu une table ... [illegible] ... une pendule ... [illegible] ... la console.

Les meubles ... [illegible] ... de dossiers ... [illegible]

Enfin, lorsqu'après avoir satisfait le même besoin d'air et de lumière qui s'était emparé de lui, René pénétra dans la troisième pièce, il s'arrêta émerveillé.

Cette chambre à coucher ... [illegible] ... Le peintre ... [illegible] ... il s'approcha, tourna et retourna les meubles ... [illegible]

Au fond de cette chambre, un vaste cabinet de toilette était garni des objets les plus utiles et les plus luxueux, comme s'il avait servi à la veille.

Qu'était-ce donc que ce château? Avait-il échappé presque seul au vandalisme de la Révolution? Cette charmante demeure ... [illegible] ... un riche collectionneur ... [illegible] ... ses merveilles ...

Au souvenir de l'isolement qu'il s'était créé, cette riche ... [illegible] ... René ... [illegible]

La fâcheuse impression que René avait éprouvée tout d'abord, se dissipa presque aussitôt, mais sa curiosité ne fit que s'accroître.

Il s'installa sur-le-champ, défit ses malles ... [illegible]

André finit de rapporter aux exigences du présent et aux nécessités de son siècle. Il dressait le couvert dans la première pièce. Dix minutes après, le déjeûner de "monsieur" était servi.

Dans les dispositions d'esprit où il se trouvait, ce fut à l'impatience plus qu'autre chose que René ... [illegible]

L'intendant auquel il cédait ... [illegible] ... René ... [illegible] ... après le déjeûner ... [illegible]

Au dessert, il fit prier l'intendant de se rendre auprès de lui.

Le vieillard resta debout et présenta à René respectueusement contre l'insistance de l'artiste qui, de la main, l'invitait à s'asseoir.

André, discrètement, les laissa seuls.

L'intendant ... [illegible] ... qu'il ne souhaitait rien de mieux.

—Maintenant, poursuivit-il, il est urgent que je m'informe auprès de vous.

—Je suis à vos ordres, dit le vieillard.

—Verrai-je votre maître?

—Je ne le crois pas, répondit l'intendant d'un air qui signifiait : ne l'espérez pas.

—Bien! fit René un peu désappointé. Alors qui m'indiquera ce que je dois faire ici?

—Ce sera moi, si vous le permettez.

—Soit! Votre maître vous a donc donné ses instructions?

—En partie, oui, monsieur. D'ailleurs, a-t-il ajouté, il s'en rapporte surtout à votre goût....

—Il vous l'a dit?

—Oh! non, monsieur. Il me l'a écrit.

—Mais ces instructions, il vous les a sans doute données de vive voix?

—Pas davantage.

—Ah! fit René déconcerté. Avez-vous gardé le papier sur lequel elles sont consignées?

—Assurément.

—Les avez-vous sur vous?

—Oui, monsieur.

—Vous est-il défendu de me les communiquer?

—Je n'ai reçu aucun ordre à cet égard.

—Dans ce cas veuillez m'en donner connaissance, je les comprendrai mieux que si vous tentiez de me les expliquer.

—Je doute que vous puissiez les lire, dit le vieillard qui sourit en lui présentant cet écrit. J'ai été longtemps moi-même à trouver la clef de ces hiéroglyphes.

En effet, le peintre y jeta les yeux, mais ne vit guère que du blanc et du noir. Les caractères hauts, longs, pointus, étaient parsemés entre eux par le moindre délié. Ce n'était pas une écriture tremblée, tracée par une main cassée, mais on aurait dit que le bras qui avait dirigé la main avait la fièvre et ne pouvait pas se poser tranquillement sur le papier.

—C'est vrai, avoua René, je suis incapable de déchiffrer ce grimoire. Il faut que je me contente de vos explications verbales. Parlons d'abord des restaurations....

—Je me contenterai de vous les indiquer, répondit l'intendant. Vous êtes meilleur juge que moi en pareille matière. Quant au panneau que vous devez faire, l'emplacement qu'il occupera était autrefois caché par une large et haute armoire de chêne que mon maître a fait transporter dans l'office. A cet égard seulement, il m'a chargé de vous exprimer son désir.

—C'est donc un sujet de son choix qu'il s'agirait d'exécuter? demanda l'artiste.

—Non, monsieur. En cela comme en tout, mon maître s'en rapporte à vous. Tout ce qu'il vous demande, c'est, avant de le commencer, de vouloir bien déposer le soir dans la bibliothèque l'esquisse que vous aurez préparée. Le lendemain matin il vous sera loisible de la retirer, et de prendre ou non en considération les observations qui y seront jointes, s'il y a lieu.

—Fort bien, approuva René. Veuillez me faire voir quelles restaurations me sont confiées, quel panneau je dois remplir, et surtout dans quelle partie du château je puis me risquer sans indiscrétion.

—Ayez la bonté de me suivre, fit le vieillard avec une condescendance inaltérable.

Le jeune peintre se leva avec empressement. D'après ce qu'il avait vu, il avait le plus vif désir de connaître ce qui lui restait à voir.

Ils descendirent au rez-de-chaussée. L'intendant commença par ouvrir la porte qui se trouvait à droite de l'entrée, dans l'aile gauche du bâtiment.

—Voici la bibliothèque, dit-il. Elle vous sera ouverte jusqu'à la nuit. Vous pourrez de reste emporter dans votre appartement les livres que vous aurez choisis.

René entra. Jamais spectacle plus majestueux, plus harmonieux et en même temps plus sévère, ne s'était offert à son regard.

Cinq grands corps de bibliothèques en chêne se dressaient devant lui, séparés l'un de l'autre par deux armures de chevaliers, armés de pied en cap, surmontées chacune d'une panoplie, composée des armes dont on se servait à l'époque que ces armures représentaient.

Ces dix trophées étaient autant de chefs-d'œuvre. Les armes suspendues à la muraille étaient des merveilles de ciselure et de bijouterie.

Derrière les vitrines des bibliothèques, les livres les plus rares, reliés par les meilleurs faiseurs du temps qui les avait vu naître, étalaient ... [illegible] ... Les bibliothèques ... [illegible]

Des deux autres corps de bibliothèques, l'un était garni ... [illegible] ... l'autre ... [illegible] ... croix, à garde compliquée, ... [illegible]

cliquetait, rangé par ordre de date, sans une faute, sans une erreur.

... [illegible] ...

Au milieu de la salle, s'étendait une longue table ... [illegible] ... un tapis de velours vert avait été appliqué.

René ne pouvait s'arracher à cette féerie. Ce fut le vieillard qui le tira de sa contemplation.

—Si monsieur désire voir la salle à manger?... proposa-t-il.

—Je vous suis, comme si l'on venait de le réveiller.

—Je vous suis, répondit-il, en jetant un dernier coup d'œil sur ces magnificences.

L'intendant sortit de la bibliothèque, traversa le vestibule et ouvrit la porte directement opposée à celle qu'il venait de fermer.

Le jeune peintre fut introduit.

Sans énumérer les innombrables et splendides faïences, verreries, cristaux, aiguières de toutes formes et de tous métaux, qui garnissaient les grands buffets de chêne, il remarqua sur-le-champ deux toiles enchâssées dans la boiserie, entourées d'un cadre de poirier relevé de dorures, et qu'il reconnut aussitôt pour appartenir à l'école de Boucher. Ces peintures, dans un piteux de Watteau, étaient admirables ... [illegible]

—Ces restaurations sont heureusement insignifiantes, dit René. J'en suis d'autant plus aise que je suis certain d'avance de ne commettre, en retouchant ce qui doit l'être, aucun crime de lèse-talent.

A ces mots, il s'arrêta et hocha gravement la tête. Entre ces deux chefs-d'œuvre, il venait d'apercevoir une toile, vierge de tout contact avec le pinceau, et tendue d'avance à la place qu'elle devait occuper.

—Voilà, je suppose, le panneau qui m'est réservé? demanda-t-il.

—Vous ne vous trompez pas, monsieur, répondit le vieillard.

René devint soucieux et pensif.

—Moi, humble, entre ces deux chefs-d'œuvre, murmura-t-il, c'est écrasant!

Alors, se tournant vers l'intendant:

—Dès demain je me mettrai au travail, dit-il.

—Monsieur désire-t-il faire aujourd'hui une promenade en voiture? Dois-je donner l'ordre qu'on attèle?

—C'est inutile, je vous remercie. Je vais faire un tour de parc, si cela m'est permis.

—Non seulement cela est permis à monsieur, mais j'ai ordre de lui offrir un fusil et un chien, si cela lui convient. Outre les taillis qui entourent le château et qui foisonnent de lapin, monsieur trouvera dans le haut du parc une belle plaine, du lièvre, du perdreau, et, le long du ruisseau qui traverse la propriété, des poules d'eau, quelquefois des hérons....

—Je vous suis gré de ces détails, mais, pour aujourd'hui, je me contenterai d'une simple promenade à pied. Quelle est donc la contenance superficielle du parc?

—Cinq cents hectares environ.

—Diable! sourit René, j'aurai soin de ne pas suivre le mur d'enceinte.

A ces mots, il traversa le vestibule, descendit le perron, et s'avança au hasard dans la première allée qu'il rencontra.

(A continuer)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Vendredi matin, 3 juillet 1868.

Le temps a été comme la veille — orageux. Dans notre dernier rapport nous avons dit que, tout dans l'atmosphère indiquait une pluie prochaine. Nous répétons ce que nous avons annoncé tout en admettant que nous avons fait faux prophète.

Les affaires sur la levée ont été littéralement nulles. Il n'y a eu qu'un seul départ. Le Robert E. Lee, pour Louisville, qui a quitté le quai avec une faible cargaison et très peu de passagers. Nous le mentionnons avec regret, car ce bateau est le plus fin marcheur de tous les bateaux du fleuve, et ses aménagements sont d'un ordre supérieur; ce qui prouve, une fois de plus, que les grandes affaires sont finies pour la saison.

Un seul bateau est venu remplir un vide. C'est le Swallow, de Cincinnati, dont les apparences n'inspirent pas beaucoup de confiance.

Le Nina Simmes, pour Bayou Lafourche; Arthur, pour St-Louis; Richmond et Sharp, pour Jefferson, et le Brown, pour le bas de la côte, sont aux quais attendant du fret.

Le Dexter et le magnifique Richmond sont attendus et annoncés comme devant partir demain pour Louisville.

A St-Louis, le 1er juillet, le fleuve continuait à monter. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait lentement avec 4 pieds et 6 pouces d'eau. Le temps était clair et très chaud.

ATTENTION! VOYAGEURS.—Le superbe et fin marcheur, paquebot à vapeur, RICHMOND, partira pour LOUISVILLE demain, 4 juillet. Les aménagements de ce bateau et le confort qu'il offre ne laissent rien à désirer. Ajoutez à cela des officiers aimables et polis, et un corps de musiciens pour égayer ou charmer ceux qui auraient un penchant à la mélancolie.

Le PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE NINA SIMMES, Capt. W. K. Greathouse, commis Jos. Dalféres, partira pour Bayou Lafourche et les points intermédiaires, ce matin à 10 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Simmes seront assurés d'avance de soins tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$913,684 [illegible]	
Sur les risques de mer	238,714 [illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total		$1,151,362 [illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$[illegible]	
Primes remboursées	23,471 97	$[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1868		$[illegible]
Pertes payées.		
Sur les risques d'incendie	$271,296 [illegible]	
Sur les risques de mer	173,940 [illegible]	
Sur les risques de rivières	45,929 [illegible]	
	$491,166 [illegible]	
Taxes	28,012 [illegible]	
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$105,262 [illegible]	$624,314 [illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$159,617 [illegible]
Billets garantis par hypothèques	675,867 [illegible]
Billets garantis par nantissements	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	104,2[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Effets à recevoir	177,154 [illegible]
Scrips de Compagnies d'Assurances	[illegible]
Actions "Dry Dock, Vallette"	[illegible]
Actions de la Presse "Levee Steam"	[illegible]
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 [illegible]
Actions "Marchands' Exchange"	[illegible]
Actions "Lightning & Wrecking Co"	1,000 [illegible]
Actions "Equitable Life Ins Co"	1,000 [illegible]
Bons de l'Etat	1,500 [illegible]
Total	$1,[illegible]
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$161,[illegible] 15
35 % du scrip de 1859 payable en juillet	79,675 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	[illegible]
Actif net	$1,067,645 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868.

PAUL W. COLLENS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Poutz
M Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas. Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz,	J Morgan Hall	10 juin

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans,

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868 ... $150,523 58

Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$87,367 [illegible]	
Sur les risques de mer	54,977 12	
Sur les risques de rivière	15,978 71	
		$158,[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	15,681 2	
Sur les risques maritimes	34,112 [illegible]	
Sur les risques de rivière	4,[illegible] 22	
		54,336 [illegible]
Moins — les primes remboursées	4,426 21	
Réassurances	15,273 [illegible]	
15 et 25 % remis aux assurés	25,451 [illegible]	
Taxes	11,463 [illegible]	
	56,615 [illegible]	
Dépenses, intérêt en moins	14,17[illegible]	185,1[illegible]
En réserve pour les risques non terminés		$23,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$144,859 [illegible]	
Prêts garantis par nantissement	14,[illegible]	
Effets pour primes à courte échéance	11,453 [illegible]	
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	[illegible]	
Scrips	5,317 [illegible]	
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	1,[illegible]	
Biens fonciers	6,[illegible]	
Actions de banque et autres actions	21,[illegible]	
Primes en voie de perception	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Total de l'actif		$273,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.

PAUL W. COLLENS,

Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS —

Lafayette Folger,	P. Maloche,	John A. [illegible],
Thos N. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Contard,	E. D. Miller,	Hy. Peychaud.
14 mai—1m		

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

... [illegible] ...

Pour passage s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, agent, 137, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchene	Samedi 27 juin.	
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 11 juill.	
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 25 juill.	
ST-LAURENT,	" Bocande	Samedi 8 août	

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE.

Première cabine, $140; Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $145; Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

Janv 12) V. FERRILLIAT, 137, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour.	$[illegible]
New York à Londres. $115.	Aller et retour.	$[illegible]
New York à Paris. $125	Aller et retour.	$[illegible]

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 9 mars—1an Rue Gravier, No 1[illegible].

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. K. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,

Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 4 juillet, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres ... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LONGSEN, Rue de la Commune, No 1[illegible].

Le steamer GEN'L MEADE suivra et partira SAMEDI 11 juillet.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 4 juillet, à 8 heures P. M.,

Passage ... $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 4 mai—1a Rue Carondelet, No 61

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le Jour.

Le magnifique bateau de Lac, ELLA MAY,

Capitaine John Walker; F. A. Lamothe, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 8 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Passe Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin.

Le service à bord ne laisse rien à désirer; ... [illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à L. FRIGERIO, Jr., 9 juin—1m 89, rue de Chartres.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

Tous les jours, à midi, ... [illegible] ... Le bateau à vapeur LAURA ... [illegible]

LOUIS FRIGERIO, Jr. 15 avril—3m Rue de Chartres, No 89.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville. ... [illegible]

Le beau steamer CAMELIA ... [illegible] ... TOUS LES JOURS ... [illegible] ... (EXCURSION) ... [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à CORESE, SORSA, agent, 21 mai— Rue de l'Union No [illegible]

Pour Grand'Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capt L. E. Nee, ... [illegible] ... le VENDREDI, 3 du courant ... [illegible]

L. E NEE, capt. str. Minnow. 30 juin

Départ, SAMEDI, 4 juillet, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, RICHMOND, ... capitaine J. Stat Neal, commis J. S. Wolfolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de SINNOTT & ADAMS, 2 juillet—3f 23, Commercial Place.

Pour St. Louis.

Départ Mercredi 15 et 29 Juillet à 5 h. P. M.

POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS,

Le magnifique bateau neuf FRANK PARGOUD, Capitaine John W. Tobin, commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de SINNOTT & ADAMS, Agents, 23, Commercial Place. JOHN A. STEVENSON, 12 juin No 23, rue Front.

Excursion à bon marché!

Le POMTEM quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage ... 5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord 29juin—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. K. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 16 avril— 44 Vieille-Levée.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, ... pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, du marcheur, Grey Eagle, capitaine V. F. Baracco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 8 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ascola, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 18 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Zuberbier
D. Michel,	O. H. Karstendiek,
Fred del Bondio,	Chs. Bondio,
A. Elmer Bader,	Chs Loeffler,
F. A. Lu'ing,	J. F. Krantz,
Thomas Scherr,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Mots,
H. Bloess,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlander
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Pethoff,
J. F. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 29 avril 1868.

EMILE MAIER, Secrétaire 29 avril—1 m

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bureau Story)

WM. WHANN ... Président.

R. L. MILLAUDON ... Vice-Président

A. E. GANUCHEAU ... Secrétaire

— Directeurs —

E. C. [illegible],	E. SCHNEIDAU,
W. CREEVY,	WM. WHANN,
S. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	R. L. MILLAUDON,
GEO. W. SONIAT,	GEO. W. POSCH,
	F. J. BELLY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assurances de cette ville. 11 oct—1an

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

... [illegible] ...

Le prix régulier étant de $225 [illegible] ... qui coûtait ... [illegible]

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

... [illegible] ...

Enfin, la "Catherine Whitney" ... [illegible] ...

M. ALFRED MOULTON (No 61 de la rue Carondelet) ... [illegible]

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements ... [illegible] ... M. Alfred Moulton, No 61 de la rue Carondelet.

BALLARD C. DUNN.

Moitié prix! Moitié prix!

Pour New-York.

LES personnes qui désirent assister à la GRANDE CONVENTION DEMOCRATE NATIONALE qui doit avoir lieu, le 4 juillet, à New-York, peuvent acheter des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans de Jackson et du Nord, au dessous du City Hotel.

Les billets peuvent servir du 20 juin au 20 juillet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ED. WARE, Agent général pour les billets. 20 juin—au 20 juill

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent du Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Caire.

WM. HUGHIT, Surintendant général, à Chicago.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

R. F. LONGLEY, Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans 7 juin—2m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M., et un relie avec les convois allant à Vicksburg et à Méridian. Il ne relie également avec le chemin de fer Mississippi Central ... [illegible] ... Les convois ... [illegible]

Les billets d'excursion servant sur les convois de ... [illegible]

J. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ED WARE, Agent général pour les passagers.

JAMES TONGE, Agent général pour le fret.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Caire Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nlle Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 5[illegible].

JAMES TONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER

A partir de 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M.	char à cheval.	6 h. A. M.	char à vapeur.
6½ "	à vapeur.	7 "	
[illegible]		[illegible]	

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur ou des chars à cheval partant de la ville tous les demi-heures ... [illegible]

GEO PANDELY, Surintendant Général. 31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) ... [illegible]

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal, Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Lafourche et Terrebonne ... [illegible]

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$110,136 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	53,911 [illegible]	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$2[illegible]	
En moins, primes remboursées	4,730 19	
Montant des primes		[illegible]
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	19,044 [illegible]	
" sur les rivières	[illegible]	
" sur mer	33,090 [illegible]	
Total des pertes	77,7[illegible]	
Réassurances	9,7[illegible]	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,[illegible]	
Taxes et revenu	9,77[illegible]	
Vingt cinq et quinze pour cent remboursés	25,[illegible]	
En réserve pour risques non expirés	37,[illegible]	$171,[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
L'actif de la Compagnie est:		
Prêts garantis	17,725 [illegible]	
" par hypothèque	19,1[illegible]	
Effets à recevoir pour primes	7,[illegible]	
Actions, bons et autres garanties	[illegible]	
Propriétés foncières	15,[illegible]	
Comptes individuels pour primes	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Scrips d'autres Compagnies	[illegible]	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.

J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera porté au crédit des actionnaires ... [illegible] ... juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. B Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Monlon,	W F Schmidt,	E W Abrams,
O'Cohn,	S Haley,	J J Fernandez,
A Coneta,	J A Bréaux,	P L Millaudon,
J Goldsmith,	V Bertin,	C Simon,
14 mai—1 m		

VENTES JUDICIAIRES.

[Avis de ventes judiciaires par autorité de diverses Cours de District de la Nouvelle-Orléans — La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. divers (George W. Campbell; Mme A. Davezac; F. Forstall et alias; Veuve F. P. Martinez; John Monroe; C. A. Lewis; Wetmore & Lewis; Wetmore, Lewis & Hodges; A. A. Peychaud; John Youens), Paul Lieutaud vs Francisco F. Martinez, Jean Langles vs Ricardo Estrade, L. Garbo vs Kennedy & Daniel Sullivan, John T. Dufour vs Arthur Lange, Lessassier & Binder vs Wm Crone, Juan Fernandez vs Alexandre Kennedy, W. H. Bushnell vs R. S. Bonham, Jules Hénry, George Hanning vs Isidore Fisher, Succession de feu Francis Clark, Charles E. Alter vs François Casanave, Suzanne Grogan vs Thomas Grogan et Fanny (Egan) Grogan, Vincent Prats vs Joséphine Benit — signés GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans, et THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. Texte en grande partie illisible.]

VENTES DE CONSTABLE.

J. M. VILLAVASO vs L. P. SEEVLE.

TROISIEME Cour de Justice de Paix. Paroisse d'Orléans — En vertu d'un writ de fieri facias ... [illegible] ... CHS. CATOIR, Agt Constable

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les devis, &c., nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

Au coin des rues Delord à ocobar.

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868

Primes d'incendie	$32,838 44	
Primes de rivières	73,[illegible]	
Primes de mer	55,[illegible]	$161,[illegible] 75
Pertes payées:		
Pertes par incendie	$13,630 [illegible]	
Pertes sur les rivières	84,244 [illegible]	
Pertes sur mer	34,373 70	
	$132,[illegible]	
Escomptes sur primes	20,[illegible]	
Taxes	4,790 01	
Réassurances	6,[illegible]	
Primes remboursées	419 [illegible]	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins	33,[illegible]	$197,1[illegible]
		$[illegible]
Actif en caisse	$72,[illegible] 11	
Billets à recevoir	[illegible]	
Meubles	3,[illegible]	
Primes dues	34,[illegible]	
Billets pour actions	[illegible]	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. E. BUCKNER, président.

GEO. O. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 21 avril 1868

PARIS CHILDRESS,

2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Wm. E. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

37 ... Carondelet ... 37

AETNA, DE HARTFORD.

Actif ... $4,[illegible]

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ... $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer émis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS [illegible] & BROS ... [illegible] ... Conditions à la vente. 3 juillet

PAR HOLZ, SLOHM & CO.

Grande vente de marchandises sèches, chapeaux, bottes et souliers Articles de fantaisie, livres et librairie.

PAR HOLZ, SLOHM & CO.—H. Slohm, Encanteur.—Aujourd'hui, VENDREDI, 3 juillet, à 10 heures A. M., à leurs salles d'encan, No 24, rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve, 400 lots de marchandises assorties, américaines et étrangères: 220 lots marchandises de fantaisie, notions; 120 d. [illegible] de chapeaux de paille, 30 000 livres et 200 lots d'articles de librairie, 10 lampes françaises. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 juillet

PAR O. VALETON.

Jambons! Jambons! Jambons!

200 TIERÇONS JAMBONS PASSÉS AU SUCRE

De la marque célèbre de O. W. Thomas.

Jambons de Stagg de Louisville.

PAR O VALETON, Encanteur—VENDREDI 3 juillet, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin No 21 rue Poydras, entre Magasin et Tchoupitoulas, 200 tierçons jambons passés au sucre, de la marque de C. W. Thomas. Jambons de Stagg de Louisville, parfaitement bons vendus pour une consignation.

Conditions Jusqu'à $1,000 comptant, et au-dessus 60 jours de crédit. 2juil

PAR G. DE FERIET.

TERRAIN DE PRIX.

Succession de Mme Veuve Sazie Juillet. No 30,360.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 12 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1868, la propriété foncière ci-après décrite:

[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dorécourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16juin—16,20,27; 3,11,12juillet

Vente positive et sans réserve pour opérer un partage.—Résidence de choix, située aux Nos 57 et 59 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Chartres. Excellent emplacement de commerce au No 117 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne. [illegible] No 20,[illegible]—Procès en partage.

PAR G. DE FERIET encanteur—Bureau No 86 de la rue Bienville—VENDREDI, 31 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... RANDOLF SINGLETON & BROWNE, Avocats de la demanderesse. ... W M WOELPER, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... (Signé) CHS LEAUMONT, Juge. ... F A WOOLFLEY, Greffier.

SECOND ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39 ... Rue Carondelet ... 39

Nlle-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir.

Primes		
Sur risques d'incendie	$31,728 [illegible]	
" risques de rivières	173,355 [illegible]	
" risques de mer	80,170 [illegible]	
		285,2[illegible] 70
En moins, primes non expirées	13,798 [illegible]	
Primes remboursées	2,919 [illegible]	16,702 [illegible]
Montant des primes		$267,5[illegible]
PERTES PAYÉES		
Sur risques d'incendie	$34,8[illegible]	
" risques de rivières	110,638 27	
" risques de mer	50,012 57	
Réassurances	16,662 [illegible]	
Ristournes (rebate returns)	17,515 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	3,[illegible]	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	24,704 05	256,[illegible]
Bénéfice net		$51,016 [illegible]
L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT		
Billets pour actions	$[illegible]	
En caisse	102,300 [illegible]	
Primes en voie de perception	63,[illegible]	
Prêts garantis	27,565 [illegible]	
Effets à recevoir, à courte échéance	[illegible]	
Actions de chemins de fer de la ville	64,[illegible]	
Meubles et installations de bureau	3,764 17	
	$[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 30 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTERET de DIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Ils ont en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,

HARMON DOANE, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel F. Moore,
W. A. Johnson,	Wm H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	R. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
I. Gauthreaux,	H. Frellsen,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	E. W. Rodd,
J. D. Blair,	Joseph Hoy,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
S. Cambon.	30mai—1an

BOIS DE CONSTRUCTION GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et autres espèces de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 16juil—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente de marchandises, vendredi le 3 juillet—Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO. Henry Samory, encanteur—VENDREDI, le 3 juillet, à 10 heures, il sera vendu à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée ... bottes, souliers et brodequins ... [illegible] ... Conditions à la vente. 3 juillet

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de RALPH TUNNELL—No [illegible].

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—Bureau, No 20, rue Carondelet—Il sera vendu, à l'encan, JEUDI, le 6 d'août 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 juin 1867—No 30,[illegible] du docket de la dite Cour—la propriété suivante appartenant à la succession de Ralph Tunnell, située dans le Quatrième District de cette ville:

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanie, Joséphine et St-Andrew ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 3 juillet—3,10,17, août 6

PAR S. GUINAULT

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Succession de Léontine Lavigne, épouse de Wm Longmire.—No 26,867.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 juin—6 13 20 27 et 11 juil

Maison avantageusement située près du Marché Tremé, No 170.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, coin du Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... [illegible]

Acte de vente pardevant ... notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis et la taxe de l'année courante. 28 juin—juillet 3,7,9,9,10,11

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

Beaux Meubles en bois de rose, en acajou et en noyer; Glaces françaises, Tapis, Nattes, Pianos, Faïence et Porcelaine, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.—R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI 6 juillet, à 10 heures du matin, dans la maison No 222 de la rue de la Douane près de la rue Franklin—

Tout le contenu de ladite résidence, ... [illegible] ... Egalement un beau piano Pleyel.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 juil

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 4 de juillet, à 11 heures, à la salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, sofas ... [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande quantité de fils cotoniers, chaises à siège et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 4 de juillet, à 11 heures de matin, ... [illegible]

—AUSSI—

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants ... [illegible]

Succession d'ARCHIBALD B. FENTON

Terrains de prix, dans la rue Calliope, entre les rues Carondelet et St-Charles, Premier District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants ... [illegible] ... 7 juin—7 14 21 28 juil 3 7

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de HESTER PENNY—No 32,244.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous trois jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par F. B. O'Rorke, Greffier, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. B. O'RORKE, 3 juillet— Greffier.

Succession de CHARLES DE BUYST—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession ... [illegible] ... présenté par Mme Veuve C. De Buyst, administratrice de la dite succession ... Par ordre de la Cour, F. B. O'RORKE, 3 juillet—3,7,12 Greffier.

Succession de WILLIAM MURE—No 30,695.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... Par ordre de la Cour, F. B. O'RORKE, 3 juillet—3,7,12 Greffier.

Succession de Louisa Johnson, veuve de A. Dellande.—No 31,936.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible] ... Par ordre de la Cour. F. B. O'RORKE, 24 juin—24 2 3 juil Greffier.

Succession de Anne Allman, veuve de Jacob S. Williams—No 32,238.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Sidney Thezan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Anne Allman veuve de Jacob S. Williams, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait point accordée. Par ordre de la Cour, F. B. O'RORKE, 24 juin—24 2 3 juil Greffier.

Succession de Joseph H. Johnson.—No 30,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible] ... Par ordre de la Cour, F. B. O'RORKE, 24 juin—24 2 3 juil Greffier.

Succession de Frederick Speyerer.—No 30,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Frederica Speyerer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frederic Speyerer, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, F. B. O'RORKE, 24juin—24 2 3 juil Greffier.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. JUILLET 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou en leur absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	G
Ader Philippe	Guillemot F
B	Guchenez Pierre dit Marcel
Bartholet Jules (artiste dramatique)	H
Benezit Joseph Marie	Hapel Delphin
Bruyé Juste	J
Birg Félix (de Franklin, Louisiane)	Keslie Jacques
Billiac Bernard	L
C	Lemaine (Mme) ...
Cartel Léopold	M
Chambelie Louis	Maître Jean Baptiste
Chénet Anselme Isidore	Mancelli Constantin
D	Morel (Mme) née Rolland
De Pouss... Philippe	Mazzolinoux Pierre
Doulz V. C. (Mme)	N
De Beaune ...	North Héloïse (Mme)
De Rosales Anita	P
Delcamb A (Mme veuve)	Poisson
E	R
Escoffier Stephen	Rose Pierre Louis
F	S
Fange Etienne (veuve) née E Doparis	Sendillon Jules
Fougerat Auguste (de Paris)	Sourou Sophie
Fournier (les époux)	T
Fidon Jean-Pierre	Teyssèdre Benoît
	V
	Vaill Paulin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente sans réserve, 350 lots de Marchandises Sèches, Etrangères et Américaines—250 lots Lingerie et Bonneterie et 100 lots notions et articles de fantaisie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — Alex. Lévy Encanteur — Bureau, rue de Chartres, No 18.— VENDREDI, 3 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:—

350 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

250 lots lingerie et bonneterie.

Et 100 lots "notions" et articles de fantaisie.

Conditions—à la vente. 3 juillet—1f

PAR H. SCOTT.

Grande Vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Casquettes, &c, à l'encan.

PAR H. SCOTT—H. Scott, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 3 juillet 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres, 325 lots de marchandises sèches ... [illegible] ... 3 juil

PAR CHARLES E. FORTIER

Succession de Pierre Frédéric Lepinet Jr.

PAR CHARLES E. FORTIER encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 juin 1868, les terrains suivants:

QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet No 111, compris entre les rues Bagatelle, Union, Lord et Poydras. ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Drayton, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 juin—11,20,27,3,11 juil

RESIDENCE DE PRIX A ALGER.

Succession de Mme Odile Rabin, décédée femme de Joseph F. Rabin.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau: Passage de la Bourse, No 48.

SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible]

Deux terrains situés au Faubourg Duverjé, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi ... [illegible]

Aussi: A 5½ heures P. M., sur les lieux—Un lot de mobilier appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17juin—17,27,3,11,17juil.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés améliorées dans le sixième District—Rue Richardville et Carrollton—Succession de J. J. MICHEL.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,9[illegible].

PAR C E GIRARDEY & Co.—MICHEL ..., Encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse. SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le [illegible] avril 1868, il sera vendu à l'encan public, les propriétés appartenant à la succession de J. J. Michel, décédé, ... [illegible]

Succession de Mme MARIE ROY, DE BLANC, veuve de Joseph Dauzat, décédée.—No 20,[illegible]. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Pour le compte et aux risques des acquéreurs primitifs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Madame J. Roy, encanteur—Bureau, No 17, Place de la Bourse.—MARDI, le 14 juillet 1868, ... [illegible]

... [illegible] ... lorsque ... pardevant L. Devignon, notaire public. 1er juillet—1,4,5,11,12,14

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RESIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No 24, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, rue Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 15 nov—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NLLE-ORLÉANS, 28 janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$103,7[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Plus, les risques non expirés pour 1866	[illegible]	$[illegible]
En moins, les risques non expirés pour 1867	[illegible]	
Primes remboursées pour 1867	2,[illegible]	$[illegible]
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$[illegible]
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$32,[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	$[illegible]
Plus, réassurances	$[illegible]	
Escomptes de primes	[illegible]	
Dépenses, taxes, loyer, pertes et profits, etc., escomptes et intérêt en moins		[illegible]
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips émis en 1866 y compris les balances		[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Bons sur neuf bons consolidés de la ville		$[illegible]
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord		[illegible]
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest		[illegible]
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain		[illegible]
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas		[illegible]
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique		[illegible]
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas		[illegible]
Actions de Banque et de la Compagnie de Gaz, etc		[illegible]
Prêts sur garantie		[illegible]
Prêts sur hypothèque		[illegible]
Effets à recevoir		[illegible]
Primes dues et en voie de perception		[illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		[illegible]
Monnaie n'ayant pas cours		[illegible]
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		[illegible]
En caisse		[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 28 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de ... pour cent sur les primes nettes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera délivré des certificats le ...

THOMAS SLOO, Président.

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jno. G. Gaines,	J. I. Noel,
Henry Renshaw,	Jno. G. Gibbs,
R. T. Lonsdale,	J. H. Duncan,
R. Bloom,	J. A. Rice,
J. G. Sorelli,	Wm. Sloo,
Thos. A. James	28 janv—1an